



ARRETE MUNICIPAL

Date d'affichage : 01/09/23

OBJET : Désignation de Monsieur Tristan Sadeghi en tant que Délégué à la Protection des Données

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,

Vu le règlement général sur la protection des données UE 2016/679,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ARRETE :

Article 1^{er} : Tristan Sadeghi, référent juridique de la Commune, est nommé à compter du 1^{er} septembre 2023, délégué à la protection des données.

Article 2 : La présente désignation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et cessera de plein droit à l'expiration des fonctions de l'intéressé.

PRECISE :

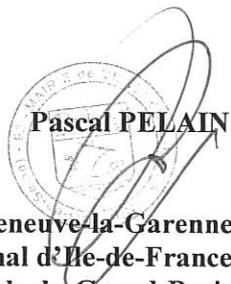
Que le présent arrêté sera exécutoire dès lors qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne (92390) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : 31/08/23


Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand-Paris

Le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et pris connaissance qu'il dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

A Villeneuve-la-Garenne, le : 31/08/23

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20230831-SJ_2023_08_01-AI
Date de télétransmission : 01/09/2023
Date de réception préfecture : 01/09/2023